

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du projet social de l'Espace de Vie Sociale et demande d'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 03 du mois de juillet, à 20h,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 27 juin 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC - Mme LAPLAIGE - Mme SCHMITT - M. BEAUNE - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS - M. BELLACHES - Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD - Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL - M. NEVE M. DUMONTIER - M. RUIZ - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme QUESNEL donne pouvoir à M. CHAMBERT
M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER
Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. BRUCKMÜLLER donne pouvoir à M. BEAUNE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ

Secrétaire de séance : Mme ANDRÉAS

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	24
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du conseil municipal du 24 juin 2021 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune de Mériel et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

CONSIDERANT que la création d'un Espace de Vie Sociale était l'un des objectifs de la CTG au titre de l'animation locale,

CONSIDERANT la nécessité de présenter à la CAF un projet social et son programme d'actions en vue de l'obtention de l'agrément Espace de Vie Sociale permettant de percevoir les prestations de service au titre de l'animation locale

VU le projet social de l'EVS et son programme d'actions ci-annexé

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet social et son programme d'actions de l'Espace de Vie Sociale ci-annexé.

SOLLICITE l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise au titre de son dispositif d'animation locale

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, l'adjoint au maire délégué à la cohésion sociale, à accomplir tous les actes et signer tous les documents relatifs au fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale

AUTORISE la commune à percevoir la subvention de prestation de service de la CAF au titre de l'animation locale

DIT QUE la recette sera encaissée sur le budget de la commune



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANCOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,